

# Hôpitaux de Baie-Saint-Paul et de La Malbaie : Le suivi sur le dossier

## Participation de la population

Dans le dossier du redéploiement des services de santé du Centre de santé et de services sociaux (CSSS) de Charlevoix, des comités ont été formés afin de mener à terme le projet. Des groupes internes et externes se pencheront donc sur les différents scénarios possibles. Des analyses doivent être réalisées afin de définir une organisation optimale des services sur le territoire de Charlevoix. Le but est d'offrir des soins et des services dans un réseau efficace par une organisation qui tient compte des ressources disponibles.

Le comité directeur tripartite sur le suivi du dossier parasismique de l'Hôpital de Baie-Saint-Paul, réunissant des représentants du CSSS de Charlevoix, de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale et du ministère de la Santé et des Services sociaux, a comme rôle de soumettre au ministre de la Santé et des Services sociaux, des scénarios tant sur la relocalisation temporaire de la clientèle et des services de l'Hôpital de Baie-Saint-Paul, que sur le redéploiement définitif des services sur le territoire de Charlevoix.

Afin que les décisions prises reflètent les besoins du milieu, un comité consultatif des partenaires est mis en place, regroupant des représentants et des observateurs provenant du réseau de la santé et des services sociaux et de divers secteurs, dont le milieu municipal, de l'éducation et du communautaire.

Sous la responsabilité du conseil d'administration du CSSS de Charlevoix et devant rendre compte au comité directeur tripartite, le comité consultatif des partenaires a comme mandat de :

- Donner des avis au comité directeur tripartite sur les scénarios de relocalisation des activités et services de l'Hôpital de Baie-Saint-Paul;
- Proposer au comité directeur tripartite des orientations quant au déploiement des services sur le territoire de Charlevoix;
- Donner des avis au comité directeur tripartite sur des orientations et proposer des solutions quant au redéploiement, tant temporaire que permanent, des soins et services sur le territoire de Charlevoix.

### Composition des membres du comité consultatif des partenaires :

#### Représentants de la MRC de Charlevoix :

- M. Jean Fortin, maire de la Ville de Baie-Saint-Paul
- M. Dominic Tremblay maire de l'Île-aux-Coudres et préfet de la MRC de Charlevoix

#### Représentants de la MRC de Charlevoix-Est :

- M. Jean-Pierre Gagnon, maire de la Ville de Clermont
- M<sup>me</sup> Lise Lapointe, mairesse de la Ville de La Malbaie

#### Représentant du secteur de l'éducation :

- M. Robert Labbé, directeur général de la Commission scolaire de Charlevoix

#### Représentants des organismes communautaires :

- M<sup>me</sup> Francine Bhérier, Mains de l'espoir
- M. Pascal Dassylva, Association bénévole de Charlevoix
- M<sup>me</sup> Renée-Claude Laroche, Comité prévention suicide

#### Représentant de la direction du CSSS de Charlevoix :

- M. Guy Thibodeau, directeur général

#### Représentants du conseil d'administration du CSSS de Charlevoix :

- M. Louis-Marie Gaudreault
- M<sup>me</sup> Michelle Morais
- M<sup>me</sup> Diane Truchon-Mailloux, présidente

#### Représentants du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (Hôpitaux de La Malbaie et de Baie-Saint-Paul) :

- Dr Jacques Bouchard
- Dr Jacques Cloutier

#### Observateur de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale :

- M. Pierre Lafleur

#### Observateur du cabinet de la députée de Charlevoix, Mme Pauline Marois :

- M. Martin Bélanger

#### Observateur du cabinet du ministre de la Santé et des Services sociaux, Dr Yves Bolduc :

Michèle Marquette

## Première analyse des hypothèses de l'ingénieur Gilles Filion

À la suite de la lettre reçue de M. Gilles Filion, ingénieur, à propos de la démolition de l'Hôpital de Baie-Saint-Paul et la relocalisation temporaire des services, une première analyse de la solution proposée, à l'effet de pomper l'eau sous l'Hôpital de Baie-Saint-Paul, ce qui permettrait d'éviter le risque de liquéfaction du sol en cas de séisme, a été effectuée.

Cette analyse préliminaire provient de M. Jacques Paré, ingénieur chez LVM, une firme ayant participé aux études demandées par le CSSS de Charlevoix au cours des derniers mois, sur la résistance parasismique de ses hôpitaux.

Cette solution ne peut, selon M. Paré, être retenue, puisqu'il existe un doute quant à sa viabilité et à ses effets potentiels sur le bâtiment, pour les raisons suivantes :

- Le retrait ou le pompage de l'eau présente dans le sol sous l'Hôpital et qui constitue une composante importante de la portance actuelle du sol, pourrait affaiblir le sol et avoir comme effet potentiel un enfoncement du bâtiment à des degrés variables d'un endroit à l'autre sous l'Hôpital.
- Puis, même en l'absence de liquéfaction, le sol pourrait quand même subir des tassements supérieurs à 50 millimètres (5 centimètres) sous l'effet d'un séisme important. Cela signifie que même si l'on pompe l'eau du sol, le bâtiment risque tout de même de s'enfoncer de plus de 5 centimètres, une fois de plus à des degrés variables d'un endroit à l'autre sous l'Hôpital si un tremblement de terre survenait.

L'Agence a toutefois demandé une deuxième analyse de la solution proposée par M. Filion à un expert indépendant. Une fois connues, les conclusions de ces analyses seront rendues publiques. Entre-temps, le comité directeur tripartite poursuit ses travaux de planification de la relocalisation des services de l'Hôpital de Baie-Saint-Paul.

**Vous souhaitez obtenir tous les renseignements sur ce dossier?**

[www.rrsss03.gouv.qc.ca](http://www.rrsss03.gouv.qc.ca)

Centre de santé et de services sociaux  
de Charlevoix

Agence de la santé  
et des services  
sociaux de la Capitale-  
Nationale

Québec